

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



La constitution paranoïaque de l'Amiral de La Crosse

André Nègre

Number 9-10, 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044181ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1044181ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nègre, A. (1968). La constitution paranoïaque de l'Amiral de La Crosse. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (9-10), 107–132.

<https://doi.org/10.7202/1044181ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1969

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La constitution paranoïaque de l'Amiral de La Crosse

par

le Docteur A. NÈGRE

Suivant les sources que l'on utilise, pour se documenter, l'Histoire des hommes varie du tout au tout.

Si l'on parcourt ce qui a été écrit sur La Crosse par ses compatriotes agenais, que lit-on ?

Il n'est question que d'éloges ; on est là-bas, à Agen, très fier de lui. Ph. Lanzun¹ a affirmé : « Les méritants tombent dans l'oubli ; notre valheureux compatriote est du nombre (...) sa glorieuse existence (...). » « Il reçut l'ordre d'aller dans les Iles du Vent porter les décrets de la Convention, mission délicate qu'il accomplit avec beaucoup de souplesse et de fermeté. »

A. Veillon² a écrit : « Cet illustre compatriote dont les Lot-et-Garonnais ont le droit de s'enorgueillir, fut un homme habile, un officier instruit, énergique, courageux et stoïque, un administrateur digne, probe, zélé... » « ...Sa prodigieuse destinée... »

A. Communay³ nous a parlé d'une « vie aussi bien remplie que celle de l'Amiral La Crosse »...

A. de Bellecombe⁴ son parent : « M. de La Crosse est mort comme il avait vécu : sans peur et sans reproche... », « ...Excellent administrateur... », « Homme d'Etat, administrateur probe, zélé, intelligent... »

Voilà pour les historiens de l'Agenais.

Par contre l'opinion se fait aussi unanime contre cet homme, et souvent avec violence, si l'on parcourt ce qui en a été écrit par les historiens guadeloupéens.

Je ne veux évidemment pas parler ici de certains écrivains qui sont surtout mus par des haines raciales ou politiques, ce

qui est incompatible avec l'impartialité de l'Histoire ; ni de ceux dont les publications fourmillent d'inexactitudes historiques.

Je pense surtout à Ballet ⁵, à Lacour ⁶ et à Nicolas ⁷, c'est-à-dire à des historiens hautement confirmés qui ont su s'extraire de leur cuticule ; historiens qui s'accordent à voir, en La Crosse, un homme dont la deuxième mission en Guadeloupe fut néfaste et engendra la grande rébellion de 1801-1802. J'ai moi-même, très modestement emboîté le pas de ces historiens dans mon livre sur A. Fuët ⁸.

De quoi s'agit-il donc ?

La Crosse n'était certes pas n'importe qui.

Cela, évidemment, il vaut mieux le lire dans ses états de service d'officier de la Marine, et dans ses apologistes agenais, que dans ses détracteurs guadeloupéens ; mais il faut le lire.

Après sa première mission aux Antilles, le rapport présenté au Conseil exécutif de la Convention relatait que « le citoyen La Crosse avait rendu les plus signalés services aux Isles du Vent, par son courage ; les mesures hardies qu'il a prises et son activité, ont sauvé cette colonie des entreprises des ennemis du dehors, et dissipé les troubles intérieurs qui l'agitaient ; il a droit à la confiance du Conseil ».

Bellecombe nous rappelle de son côté que « La Crosse, dont la réputation s'était considérablement accrue par son brillant exploit maritime (sur le vaisseau « Les Droits de l'Homme ») concourut avec Siéyès et Moulins pour remplacer Rewbel et La Reveillere au Directoire exécutif ; son nom fut porté le cinquième sur la liste des candidats à élire par le Conseil des Anciens et celui des Cinq Cents. »

Il fut ensuite nommé Ambassadeur en Espagne ; auparavant, Bonaparte lui avait proposé le ministère de la Marine ; mais comme le Premier Consul ne voulait pas assortir ce Ministère d'une Amirauté, La Crosse refusa, et le Ministère fut confié à Decrès.

En 1797, le général Hoche, dont le prestige reste immense, lui écrivait « votre combat (sur les « Droits de l'Homme ») vous a couvert de gloire. Il a montré aux Anglais ce qu'ils doivent attendre des marins français bien commandés. Grâce infinies vous soient rendues ».

En même temps, le Ministre de la Marine Truguet lui écrivait, pour le récompenser d'avoir soutenu le même combat : « Le Directoire à qui j'ai rendu compte de cette action a

trouvé juste de vous donner un témoignage de satisfaction : vous avez été élevé au grade de Contre-Amiral. » L'ex ci-devant de La Crosse n'avait que 37 ans.

Après sa deuxième mission en 1803, il fut nommé Inspecteur de la Flotte de débarquement en Angleterre ; puis, Préfet maritime au Havre, « Son infatigable activité crée des compagnies d'ouvriers de marine, de nouveaux chantiers et d'immenses atelier... La flottille semblait sortir de ses mains... » « En 1804, La Crosse fut élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur, et élevé en même temps au Commandement en chef de la flottille de Boulogne (destinée au débarquement en Angleterre). Ces marques d'estime étaient distribuées par le Premier Consul qui devenait Empereur ; comme le Corse en était judicieusement avare, elles sont à prendre en considération pour se faire une idée du personnage.

Concluons donc, devant de tels témoignages et après lecture d'un état des services exceptionnellement élogieux, concluons provisoirement en admettant que La Crosse était un homme de grande valeur.

Comment a-t-il donc pu réaliser, contre lui, l'unanimité des Guadeloupéens ? Comment, étant unanimement admiré par ses compatriotes, qui n'ont jamais vécu sous sa férule certes et ne connaissant que sa légende, comment a-t-il pu susciter en Guadeloupe une opprobre telle que, même aujourd'hui, son nom y est partout honni ?

Voici l'affaire.

En 1801, les exactions du Gouverneur La Crosse, et la sourde menace d'un rétablissement de l'esclavage que la Convention avait aboli, amenèrent les Guadeloupéens à se révolter ; les chefs de cette conjuration furent surtout Pélage, Delgrès et Ignace, qui réussirent à prendre en mains certains leviers du pouvoir, à des degrés différents. Mais l'envoi par le Premier Consul d'une forte division métropolitaine commandée par un brillant Général d'Armée de 32 ans, Richepance, écrasa la rébellion.

Il m'a semblé à l'étude, que La Crosse était atteint d'une constitution psychopathique, paranoïaque, et que les symptômes de cette affection étaient en mesure d'expliquer, sans les excuser loin de là, les véritables crimes que ce gouverneur a commis ou fait commettre en Guadeloupe.

En outre, devant l'évidence que les trois rebelles précités ne se sont insurgés que suivant des thèmes d'action extrême-

ment différents, j'ai été amené à penser et à mettre en lumière, sauf erreur que, devant les menaces, chacun a réagi non seulement en fonction de l'index colorimétrique de sa peau, phénomène courant aux Antilles, mais aussi d'après l'idée qu'il se faisait de son devoir militaire comparativement à ce qu'il estimait être son obligation ou sa dette, à l'endroit de ses frères de race ; il m'a paru également que leurs méthodes de lutte ont grandement différé suivant le degré de leur culture respective.

C'est en somme le résultat de ces petites recherches que, au fil des événements, je voudrais exposer.

Mais l'étude des constitutions psychiques de Pelage, de Delgrès et d'Ignace feront l'objet d'études ultérieures. Celle-ci se bornera aujourd'hui à La Crosse.

Qu'était l'Amiral de La Crosse, en 1801 ?

L'homme était né à Meilhan, en Lot-et-Garonne, en 1760. Il fit de solides études au célèbre collège de Juilly.

J'ai pu avoir, aux Archives du dit collège, l'état des frais engagés par l'élève La Crosse, de 1773-1777 à Juilly : Cicéron, Boileau, mathématiques, bibliothèque, algèbre, mécanique... Telles étaient ses dépenses scolaires. Ses notes et les appréciations de ses maîtres n'ont pas été conservées. A la sortie du collège, La Crosse rentra dans la Marine royale.

A la Révolution, suspect d'être royaliste, le ci-devant de La Crosse fut d'abord incarcéré. Libéré, il fut envoyé aux Antilles à la fin de 1792 ; ancien lieutenant de vaisseau de la Marine royale, il était capitaine de frégate de la République et commandait à ce titre la « Félicité » lorsqu'il arriva le 1-12-1792 à Saint-Pierre de la Martinique.

Les rares choses écrites sur La Crosse, avant ses aventures antillaises, semblent assez d'accord sur les possibilités « d'activité » intense dont était capable le futur Amiral.

Il avait reçu le 3 octobre 1792 l'ordre du ministre de la Marine d'appareiller de la rade de Brest, au premier vent favorable, en direction des Antilles.

Les consignes qui accompagnaient cet ordre prescrivaient à ce modeste officier commandant une petite unité navale, d'aller en Martinique, d'y remettre aux autorités locales les diverses lettres contenant les instructions du gouvernement de Paris, d'éclairer les esprits et de faire aimer la République, de s'informer de la conduite des divers agents civils et militaires de la Métropole en fonctions là-bas, et d'en rendre compte au ministre.

Cette mission remplie, il lui était ordonné d'aller en faire autant à Saint-Domingue.

Après exécution de ces consignes, qui ne laissaient guère de place à l'initiative, il lui était commandé par le ministre « de remonter aux Isles du Vent, où il fera partie de la station et se rangea aux ordres des Commissaires Civils et du Commandant, pour la République, des forces de terre et de mer ».

Donc, en résumé, transmettre les ordres du Gouvernement Central, rendre compte à Paris de tout ce qu'il avait vu, et se mettre ensuite à la disposition des autorités locales.

On comprend d'ailleurs facilement que le « frégaton » La Crosse, encore petit officier de marine, ne se soit pas vu impartir un rôle plus élevé.

Or, que se passa-t-il, en réalité ?

Cette histoire du rôle de La Crosse aux Antilles étant assez riche de symptômes qui prouvent sa « constitution paranoïaque », résumons en peu de mots ce qu'est cette constitution mentale afin d'en éclairer les faits.

D'après Fribourg Blanc et Gauthier⁹, ceux qui en sont atteints (et c'est là une constitution psychopathique qui peut présenter tous les degrés) « étalent un orgueil sans bornes, qui entraîne souvent une ambition démesurée et un égocentrisme maladif ; professionnellement, une seule place est digne du paranoïaque : la première ; son autophilie lui en impose le but ; dans tous les cas, il cherche par la réalisation de ses formules à caser sa personnalité rigide en écartant ce qui est, pour y mettre ce qu'il veut ».

« A cet orgueil s'allie la rigidité de l'esprit : croyant ses conceptions supérieures à toutes les autres, son droit intangible, il tire vanité de tout ce qui se rattache à lui et il se fige dans une attitude mentale toute faite d'entêtement irréductible. »

« Ces malades n'ont aucune tendance à réunir des éléments pour les discuter et choisir ; ils dégagent seulement d'une impression, ou d'une idée, que rien ne prouve, mais dont ils sont sûrs. »

« Quand sa rigidité d'esprit se heurte aux obstacles, le paranoïaque réagit par des actes divers qui vont de l'indiscipline aux réactions anti-sociales caractérisées. »

Ajoutons pour compléter ce tableau, « une méfiance et une susceptibilité morbides ; une étonnante fausseté de juge-

ment qui n'aboutit qu'à des interprétations fausses ; le tout entraînant une certaine inadaptabilité au milieu ». Et j'ajoute que tout cela n'est pas incompatible, bien au contraire dans les cas cliniques peu accentués, avec une activité au-dessus de la normale et une puissance de travail peu commune...

Les éléments de ce tableau clinique de la constitution paranoïaque sont également ceux, sans exception, cités par H. Grivois ¹⁰.

Ce n'est là qu'une esquisse ; mais nous allons en retrouver tous les linéaments, tous, dans la silhouette que s'est donné La Crosse, dès 1792 c'est-à-dire dix ans avant que n'éclatât le tableau clinique.

Arrivé comme nous l'avons vu à Saint-Pierre de la Martinique dès le 1-12-1792, La Crosse y apprit sans joie que la Martinique et la Guadeloupe étaient restées fidèles au drapeau blanc fleurdelisé du Roi cependant déchu, tandis que Marie-Galante et Sainte-Lucie suivaient les directives de la Révolution.

Le ci-devant de La Crosse fit alors tout ce qu'il put, certes, pour s'acquitter de la mission dont il avait été chargé ; mais il faut lire attentivement les manifestes qu'il adressa dès ce moment aux autorités de la Martinique, avant de s'en éloigner, puis ceux qu'il rédigea ensuite à la Dominique où s'étaient réfugiés quelques « patriotes », comme on appelait alors les républicains (déjà, on peut remarquer par ce terme qu'un parti politique s'arrogeait le monopole du patriotisme ; cette prise de possession exclusive impliquait automatiquement que les autres, qui n'étaient pas républicains, ne pouvaient pas être patriotes et étaient des traîtres. On retrouvera dans l'histoire, ensuite, des expropriations analogues ; plus près de nous, certain parti ne prétendit-il pas au monopole de la Résistance, tous les autres étant forcément, de ce fait, plus ou moins « collaborateurs » ?) Il faut lire aussi les manifestes de La Crosse rédigés ensuite à Sainte-Lucie où il vint installer son quartier général ; ce qu'ils disaient devait évidemment être exprimé, et La Crosse avait pleinement raison de l'écrire. Mais le ton, les tournures, la forme et même, dans une certaine mesure, le fond de ces manifestes, dépassaient très nettement les limites des instructions et du rôle qui lui avaient été consentis par le Ministre.

On y sent le désir de gonfler son personnage et ses fonctions ; les rodomontades et les menaces alternent avec la sécheresse des ordres militaires donnés sans aucun sens des

nuances, un peu comme si La Crosse eût voulu les rendre inacceptables. Le capitaine de frégate se démenait et se démontrait comme s'il eût été chargé de faire trembler les Antilles et de les ramener à l'écurie à coups d'étrivière.

Certes, son devoir vis-à-vis de la République l'autorisait, dans une certaine mesure, à outre-passer les bornes des ordres qui lui avaient été donnés, puisque la République était ici en danger ; pour imposer l'autorité de la Convention dans les « Isles », il ne lui était pas interdit d'improviser certaines attitudes, et ici personne ne paraissait pouvoir ou vouloir le faire ; on peut même accepter que son devoir était d'improviser ces attitudes, jusqu'à un certain point.

Mais tout est dans la « façon » dont ce petit officier de marine alors âgé de 32 ans tenta dès lors de s'attribuer la totalité des pouvoirs aux Antilles et y réussit un instant, et dans la répugnance qu'il démontra à s'en laisser ensuite déposer par les Gouverneurs légitimes que nomma Paris...

N'écrivait-il pas dès le 22-12-1792, trois semaines après son arrivée, à l'Amiral anglais commandant la flotte britannique des Iles du Vent, afin que cette autorité eût à le reconnaître « pour le seul Commandant légitime des forces de mer de la République dans les mêmes parages... » Se voyait-il déjà Amiral ?

Disons à son avantage que sa campagne en faveur de la République réussissait admirablement à secouer le joug de l'ancien régime en Guadeloupe et en Martinique ; au point que le Gouverneur royaliste d'Arrost s'enfuyait de Basse-Terre le 4 janvier 1793, ce qui permettait à La Crosse de débarquer à Point-à-Pitre le lendemain, dans une atmosphère d'indescriptible enthousiasme.

Mais peu après il signait une proclamation : « La Crosse, Commandant Légitime des forces de la République aux Iles du Vent ». Trois semaines auparavant, il ne se considérait que comme « Commandant des forces de mer »... Maintenant, il s'arrogeait ainsi le Commandement militaire suprême de la Martinique, de la Guadeloupe, de Sainte-Lucie et de leurs dépendances !

Et le 24 janvier de la même année, sans que la République eût été amenée à donner son avis, il se faisait, ou se laissait nommer Gouverneur de la Guadeloupe par une assemblée des représentants des diverses localités de cette île.

Il faut bien dire et répéter que cette action de La Crosse

était indispensable aux Antilles et qu'elle sauva tout. Son action politique fut d'une opportunité indiscutable, en 1792-93 ; elle se révéla remarquablement fructueuse pour la République. Mais elle libérait en lui une ambition folle, démesurée, inconsciente des réalités parce que le jugement de La Crosse, faussé, ne pouvait la contrôler ; son orgueil morbide, déchaîné et exalté par son ascension, et son égo-centrisme maladif, étaient au contraire servis par son interprétation systématiquement fausse des événements qui lui paraissaient ne pouvoir se dérouler que pour s'harmoniser autour de sa personne.

A ce tableau psychique, déjà bien dessiné, nous verrons s'ajouter en 1801 et 1802 (lorsque le « frégaton » sera devenu Amiral) la méfiance et la susceptibilité morbides ; la fausseté du jugement et l'appriorisme, la tendance aux fausses interprétations, déjà esquissées en 1793, s'accentueront et amèneront La Crosse à une véritable inadaptabilité au milieu et à des réactions antisociales.

Et c'est là ce qui provoquera alors les événements graves et sanglants du début du XIX^e siècle, en Guadeloupe.

Mais revenons à notre « patient »...

Nommé Gouverneur de la Guadeloupe par sa propre grâce, étant déjà Gouverneur de Sainte-Lucie à la suite des mêmes bons offices, il se fit encore nommer, sans plus de façon, Gouverneur de la Martinique le 28-1-1793...

Ainsi donc, en moins de deux mois, et avec cette activité fébrile qui caractérise certains paranoïaques et qui chez lui s'était traduite entre autres par le zèle extraordinaire mis à répandre et à organiser des Sociétés populaires qu'avait décrétées la Convention, en moins de deux mois le Capitaine de Frégate envoyé aux Antilles pour y distribuer des lettres, s'était attribué le Gouvernement de trois grandes colonies et de leurs dépendances, ainsi que le Commandement suprême de toutes leurs forces militaires. Au regard de La Crosse, Bonaparte n'avancait que comme un escargot...

C'était certes du bon travail pour la République on ne le répètera jamais assez ; mais aussi et surtout pour le ci-devant de La Crosse et futur baron d'Empire.

Toutefois, le Gouvernement Central de Paris, ignorant ces tribulations, avait envoyé vers les Antilles le général Rochambeau avec le titre de Gouverneur Général et de Commandant en chef de toutes les Iles du Vent. Ce nouveau venu débar-

quait d'ailleurs à Basse-Terre le 28 janvier 1793, c'est-à-dire le même jour et peu d'heures après que La Crosse se fût fait donner tous les titres et tous les pouvoirs que détenait légalement Rochambeau...

Celui-ci, dès le premier février, et de Pointe-à-Pitre où il venait de faire son entrée, confirmait avec des éloges bien mérités la nomination de La Crosse au poste de Gouverneur « provisoire » de la Guadeloupe ; il prenait pour lui la direction effective du Gouvernement de la Martinique ; le 3 février il nommait le Général Ricard Gouverneur de Sainte-Lucie, et le 6 février le Général Collot revenait en Guadeloupe pour y reprendre, sous l'autorité de Rochambeau, le Gouvernement de l'île.

L'éphémère gouverneur des trois îles n'avait régné que quelques heures.

Il n'accepta toutefois pas sans amertume ni sans réticence de voir disparaître son rêve orgueilleux de paranoïaque.

Il n'est que de lire sur ce point ce qu'en écrivit Collot dans son compte rendu de mission :

« J'arrivais à Basse-Terre le 6-2-1793. Je trouvais la colonie dans une grande agitation ; plusieurs partis s'y étaient déjà formés. J'appris par la suite que cette division venait de l'arrivée des Généraux Rochambeau et Ricard, ce qui contrariait le plan formé à la Dominique par quelques intrigants qui s'y étaient réfugiés ; ils se trouvaient soutenus et encouragés par le Capitaine La Crosse, commandant la frégate « Félicité » à qui on avait donné le Gouvernement Général des Îles du Vent.

« Tous les rôles étaient déjà distribués, mais notre apparition avait tout dérangé, et donné beaucoup d'humeur aux principaux acteurs.

« La Crosse chercha d'abord à contester le Gouvernement de la Martinique au Général Rochambeau ; mais celui, muni des ordres de la République, le fit se désister de son ambition prétentieuse. Il porta alors ses vues sur celui de la Guadeloupe, espérant sans doute me trouver plus accessible ; il fut encore déçu dans ses espérances et, malgré les intrigues, les cabales, et les calomnies, il fut obligé de me remettre le Gouvernement. »

Cela, le 20 mars seulement.

Ces lignes résument assez fidèlement les divers événements qui aboutirent, ce 20 mars 1793, à la prise de pouvoir, sans contestations désormais, par Collot en Guadeloupe. L'incon-

testable et très importante popularité de La Crosse avaient poussé la grande majorité de la population guadeloupéenne à s'opposer à Collot ; et La Crosse, bien sûr, avait laissé faire, sinon adroitement suggéré, les proclamations et les résolutions hostiles à Collot.

Il est inutile de relater par le menu tous ces événements puisque aussi bien notre dessein n'est pas d'en faire une énumération qui est par ailleurs suffisamment détaillée dans les manuels, mais d'en exhumer les symptômes psychiatriques.

Toutefois, il faut signaler que dès le 18 mars, La Crosse avait fait une volte-face inattendue, en lâchant ses partisans et en leur conseillant d'obéir désormais à Collot... La guerre venait d'être déclarée entre la France et l'Angleterre et la nouvelle venait d'en parvenir justement en Guadeloupe ; La Crosse prenait alors prétexte de son incapacité à commander des troupes de terre dans cette guerre, pour s'effacer devant le Général Collot. Mais en réalité, c'était par décision du Général Rochambeau, représentant officiellement la République, que La Crosse était amené à se désister du Commandement de la Guadeloupe.

Dès ce moment, le « frégate » fut renvoyé à la Martinique où, conformément aux ordres que le Ministre Monge lui avait primitivement donnés le 3-10-1792, il dut se mettre finalement à la disposition du Général Rochambeau, Gouverneur des Iles du Vent.

Mais La Crosse, soudainement dénué des hautes fonctions qu'il s'était un instant arrogées, s'appliqua désormais à contrarier l'action de Rochambeau ; ce n'était plus, là, une attitude dictée par l'intérêt supérieur de la République ; celle-ci avait force, maintenant, aux Antilles, grâce à l'action de La Crosse certes, mais aussi et surtout par la présence des Généraux Rochambeau, Ricard et Collot ; l'état de guerre ajoutait encore à la subordination normale, dans l'obligation pour La Crosse de s'incliner aveuglément devant ses chefs.

Mais l'ambition, l'égoïsme de La Crosse et son jugement faussé n'en avaient cure ; sa rigidité d'esprit, son orgueil voulaient pour lui la première place, la seule digne de lui.

Pour couper court pendant quelque temps aux menées de La Crosse, Rochambeau lui donna l'ordre d'aller croiser pendant trois semaines au vent de la Barbade. Espérait-il que quelque Anglais l'enverrait par le fond et le débarrasserait d'un trublion ?

La Crosse mit à la voile le 27-8-1793.

Le jour même, dès qu'il fut en mer, l'équipage de la frégate lui fit la douce violence de se soulever et d'exiger que l'on fit voile vers la France ; c'est-à-dire vers le lieu où, normalement, dès l'accostage, cet équipage mutin était certain qu'ils seraient tous pendus, pour peu que La Crosse voulût bien dire leur rébellion, si rébellion il y avait eu...

Et La Crosse mit docilement le cap sur la métropole.

Mais bien que contraint d'obéir aux ordres d'un équipage mutiné, La Crosse capturait en route un corsaire de Liverpool et plusieurs bâtiments anglais richement chargés...

Telle fut l'action de La Crosse, en 92 et 93, aux Antilles ; il se vanta, dans son compte rendu de mission, d'avoir incendié la moitié des maisons de la Martinique ; on ne saurait affirmer que ces dévastations eurent toutes pour but exclusif la mise en place des lois de la République, et il est certain que la paranoïa imposa à sa victime maintes exactions inutiles ; mais ces exactions avaient joué étant donné les circonstances politiques, contre les colons, contre les Blancs, au profit de la masse de couleur.

La Crosse avait remarquablement servi les intérêts de la Convention et aussi du peuple antillais tant que ceux-ci avaient coïncidé avec les siens ; mais il renacla quand ils s'opposèrent à son ambition et à son égocentrisme.

Dès cette époque, on peut porter un diagnostic psychiatrique sur son comportement général ; lorsqu'il reviendra en 1801, ce ne sera plus « le même homme » comme il le dira lui-même... Mais ce sera en réalité le même paranoïaque que huit ans de plus, le titre d'Amiral et les fonctions alors officielles de Gouverneur, la totalité effective de tous les pouvoirs entre ses mains, auront affermi dans son système psychopatique : il occupera dès lors la première place, la seule qui lui convenait.

Retrouvons donc ce que fut son comportement.

Nommé par le Premier Consul, il arriva le 29-5-1801 en Guadeloupe pour y relever les agents que le Directoire y avait autrefois désignés. Son arrivée produisit un enthousiasme extraordinaire dans le peuple qui ne pouvait que se souvenir de 1792-1793...

Dans cette Guadeloupe d'où, huit ans auparavant, il avait chassé les royalistes et instauré les libertés républicaines qui comportaient l'abolition de l'esclavage, sa conduite de 92 et 93, nous venons de le dire, n'était pas oubliée. Mais son

grade et sa nomination par le Premier Consul lui conféraient un prestige nouveau ; les paroles et les manifestes qui accompagnèrent son arrivée parurent, tout d'abord justifier ce prestige : il promettait l'égalité, la prospérité, le bonheur, le respect des lois et de la propriété, l'oubli du passé... Bref, tout ce que ces jeteurs d'illusions que sont les hommes politiques savent toujours promettre aux masses, lesquelles ne voient jamais plus loin.

Tout cela n'était en effet que mensonge puisque la mission de La Crosse était en réalité de rétablir cet esclavage dont il était venu annoncer l'abolition dix ans plus tôt... Il avait d'ailleurs fait part de ses craintes, quant à ce rétablissement, au ministre de la Marine, avant son départ de France.

Mais Victor Hugues qui devait apporter la suppression officielle de l'esclavage en Guadeloupe en 1794, et y guillotiner ou proscrire tous les adversaires de la Convention, ne rétablit-il pas allègrement ces chaînes en Guyane sept ans après, pour plaire au Premier Consul ?

La Crosse ? Victor Hugues ? En l'occurrence, des hommes politiques, c'est-à-dire des pantins ; mais couverts du sang des autres.

Le masque tomba vite ; peu après son arrivée, refoulant une délégation d'hommes de couleur, il leur déclarait : « Je ne suis plus le La Crosse de 1793... » Cela voulait dire qu'il n'était plus un petit « frégaton » chargé de se mettre aux ordres d'un gouverneur, mais qu'il était Amiral, Gouverneur tout puissant, et qu'il pourrait désormais donner libre cours aux impulsions d'une constitution psychopathique qu'il n'était plus nécessaire de contenir.

Les interlocuteurs ainsi repoussés ne furent pas contents et il y avait de quoi ; on en parla un peu partout, en Guadeloupe ; mais on se doute sans peine que ces sourdes rumeurs ne devaient tout de même pas avoir l'ampleur, ni le sens, d'une conjuration, lorsque sous ce prétexte de conspiration, trois jours après seulement, La Crosse fit arrêter dans la nuit du 4 au 5 juin, quinze représentants des diverses classes de la population.

L'homme aux fausses interprétations, l'homme à la méfiance malade, avait vu là un complot, moins de huit jours après son arrivée et alors qu'il jouissait encore d'une extrême popularité.

Le 5 juin, il expliquait le pourquoi de son geste dans une proclamation qu'il terminait par ces mots : « Je ne vois

désormais dans la colonie que des hommes à y conserver. »

L'homme propose ; la paranoïa dispose : deux jours après, il se faisait mentir en ordonnant une autre série d'arrestations, dont celle de plusieurs officiers.

La réprobation et le désappointement devant de telles mesures arbitraires, l'inquiétude devant les lendemains que de semblables erreurs de jugement pouvaient ménager si elles se renouvelaient, tendirent à envahir tout le monde ; au point que le général Bethencourt, illustre soldat de l'Armée d'Italie attaché à La Crosse comme commandant en chef des troupes de la Guadeloupe, demanda au Gouverneur la grâce des condamnés, dont il certifiât l'innocence.

Peine perdue ; on ne persuade pas un paranoïaque de ses erreurs ; on l'y enfonce. La Crosse ne libéra qu'un seul prisonnier.

Passons sur les scandales administratifs qui, alors, virent le jour sous son proconsulat ; ils eurent pour résultat, même s'il n'y eut lui-même aucune responsabilité, de précipiter encore sa baisse de popularité. Passons aussi sur la maladresse avec laquelle il imposa les directives pourtant justes et humaines du Consulat, quant au retour des colons émigrés : le violent et orgueilleux La Crosse n'admettait pas que gouverner impliquât une certaine douceur diplomatique, une certaine lenteur habile, pour ne pas choquer le peuple ; lorsqu'un chef est paranoïaque, il impose brutalement le carcan.

La Crosse en devenait aveugle ; comme l'a écrit Lacour : « Prétendre anéantir aussi soudainement ce que la Révolution avait consacré pendant douze ans (l'expropriation des émigrés) froisser les opinions dont on avait été le premier apôtre, vouloir les remplacer de force par des idées et par des maximes des temps antérieurs, tenter cet acte périlleux lorsque 7/8 de la force armée n'étaient composés que de Noirs ou de gens de couleur, non propriétaires, n'était-ce pas vouloir refouler les eaux d'un torrent ? »

C'était surtout une erreur grave de jugement, comme les paranoïaques savent en faire.

De plus, il avait commis une faute dès le début : après un emprunt qu'il fit alors souscrire en Guadeloupe, il s'attribua personnellement 64.000 francs, somme considérable à l'époque, sur les 350.000 produits : cela, disait-il, au titre des arriérés que la Guadeloupe était sensée lui devoir sur ses appointements de Gouverneur en 1793 !

Tandis que l'infortuné La Crosse multipliait ainsi ses erreurs de jugement et ses exactions, le général Bethencourt, commandant en chef des troupes sous les ordres duquel avait déjà servi Pélage à Rouen, réussissait, comme Pélage le faisait de son côté, à s'attirer l'estime de tous...

Mais il mourait assez subitement, et bien malencontreusement, le 5-8-1801 (18 thermidor an X).

D'après les règles militaires, ses fonctions devaient revenir à l'officier le plus ancien dans le grade le plus élevé après celui de Bethencourt, c'est-à-dire au Colonel Pélage.

La Crosse s'y refusa et s'attribua dès le lendemain du décès le titre de Commandant en Chef des troupes de la Guadeloupe, bien qu'il eut écrit, en 1793... qu'il se sentait incapable, étant marin, d'assumer le commandement des troupes de terre.

On a dit depuis, et on a beaucoup écrit, à tort, que l'acte par lequel La Crosse s'était attribué le titre et les fonctions de Bethencourt, était illégal. Rien n'est plus faux : le titre de Capitaine Général que lui avait donné le Premier Consul (proclamation du 30 mai) « lui subordonnait toutes les autorités militaires et civiles et lui conférait le droit de *nommer à toutes les places* ».

Donc, à la mort de Bethencourt, c'est bien à lui qu'il appartenait de nommer un successeur ; mais qu'il se fût choisi à cet effet dans les circonstances psychologiques et politiques qu'il venait de créer, ce n'était pas une illégalité mais une outrance ; et dans ces circonstances bien précises, c'était bien plus grave qu'une illégalité : une faute.

On devine l'irritation compréhensible des gens de couleur qui virent là, non sans quelque raison, une manifestation de racisme.

L'irritation devint générale lorsque La Crosse, pour faire publier l'arrêté par lequel il s'octroyait le titre de Commandant en Chef, fit « battre la générale » à Basse-Terre ; autre erreur : on ne battait la générale que dans les grandes occasions, imminence d'une attaque par l'ennemi par exemple : l'angoisse, la frayeur et pour certains la panique jetèrent le trouble dans la ville où les citoyens se précipitèrent aux armes !

Lorsque l'on sut la vérité, le mécontentement succéda aux autres sentiments : Bernier, Commissaire du Gouverneur à Basse-Terre, dut rendre compte à ce dernier des divers mouvements, parfois coléreux, que tous ces événements avaient suscités.

La Crosse entra en fureur ! En tant que gouverneur, il avait le droit d'être irrité par l'annonce d'actes d'insubordination ; mais avec son manque de mesure, sa tendance à mal interpréter, et sa méfiance malade, il vit là un autre complot ! Il fit investir Basse-Terre, déclara l'état de siège, multiplia les arrestations et convoqua le Conseil de guerre ! Rien que cela !

Kirwan, l'officier rapporteur, eut beau lui écrire qu'après interrogatoire des prisonniers ils lui paraissaient tous innocents de ce soi-disant complot.. La Crosse n'en crut rien ; il circonviut le Conseil de guerre, et obtint finalement la condamnation de trois adolescents aux fers ; ils n'avaient été coupables, reconnaissait le tribunal, qu'en paroles...

Cela ne pouvait satisfaire La Crosse, et il le fit savoir.

Un autre Conseil de guerre, un mois plus tard, le 8 octobre, condamnait un autre pauvre diable à la peine de mort... parce qu'il avait tenu des propos séditionnels !

Frénétique dans sa méfiance, ses interprétations fausses et ses haines, La Crosse réunissait un jour les gens de couleur de Basse-Terre et les apostrophait avec une violence, avec un mépris et avec des menaces, qui ne sont compréhensibles que si l'on fait intervenir sa paranoïa. Il récidivait d'ailleurs le lendemain, devant les mêmes gens, à Pointe-à-Pitre ; à ces gens de couleur et à ces Noirs qui constituaient la quasi totalité de l'armée et des cadres civils et militaires, et de toute la population, il promettait de les expulser, tous, de la colonie ! Seul un malade peut perdre à ce point le bon sens. Imaginons une comparaison : supposons par exemple que, actuellement, le chef de 100.000 soldats et officiers suisses qui auraient été autorisés à stationner sur le territoire de l'U.R.S.S., réunisse la population russe sur la Place Rouge de Moscou pour lui dire, avec insultes et menaces à l'appui, qu'il se propose d'expulser quelques 200.000.000 de Russes hors de la Russie. Ce serait plus que de la folie. C'était pourtant ce que faisait le « fou » La Crosse.

Les arrestations se multiplièrent ; puis les déportations ; dans une île qui, jusqu'à sa venue, avait connu une relative tranquillité sociale et politique, il semait comme à plaisir la terreur, la colère ; mais rien « n'enseignait rien à La Crosse ; il s'avavançait sans rien voir, sans rien entendre » (Lacour). Cette phrase est un reflet de la paranoïa.

Dans ces conditions, il n'est pas normal mais il est compré-

hensible que des officiers tels Gédéon et Ignace eussent dès lors ébauché un complot qui visait à se débarrasser de La Crosse et à le réexpédier en France.

Ce dernier en eut vent ; cette fois, c'était un vrai complot... Oh ! pas bien grave, pas bien consistant, pas encore bien menaçant ; mais cela en était un, un vrai !

Aussi La Crosse ordonna-t-il que le 29 vendémiaire an X (21-10-1801) ces officiers fussent arrêtés, ainsi que d'autres plus ou moins suspects à ses yeux. Gédéon ne put y échapper ; mais Ignace l'évita en se réfugiant à sa caserne où il réussit même à émeuter les soldats autour de lui.

Ignace, qui avait été le premier vrai rebelle, se précisait déjà comme meneur. Mais on l'y avait bien poussé.

Pélage lui-même, convoqué chez le chef de bataillon Souliers, chef d'état-major, se vit signifier par ce dernier qu'il devait se considérer comme prisonnier. Mais Pélage refusant d'être mis en état d'arrestation sur l'initiative de l'un de ses inférieurs en grade, et détournant de la main la pointe du sabre que Souliers avait placée sur sa poitrine, s'échappa dans la rue, poursuivi en vain par le dénommé Souliers, sabre à la main !

De tels événements dans le détail desquels il est superflu d'entrer parce que d'autres l'on surabondamment fait, ne pouvaient qu'échauffer les esprits, et les deux camps menaçaient d'en venir aux mains ; déjà quelques échauffourées s'étaient produites ; mais Pélage, qui ne redevenait lui-même que dans l'action militaire, et qui, dans les fermentations politiques toujours méphitiques, paraissait plus naïf que les autres, Pélage réussissait à éviter le pire c'est-à-dire la guerre civile où Blancs et Noirs se fussent éventrés sous les plis d'un même drapeau tricolore dont tous, à ce moment là encore, se réclamaient, et qu'ils avaient tous sollicité et juré de défendre, sans restrictions...

Le soir même, à 17 heures et à Pointe-à-Pitre, Pélage réunissait tous les notables de la ville, sans distinction de couleur ; il leur exposait la situation et il faisait élire à l'unanimité des votants un Conseil composé de lui-même, mulâtre, de Courtois, blanc et ancien marin, Hypolite Frasans, blanc et avoué, Danois, blanc et négociant, Delort, blanc et médecin, Pénicaut, blanc et notaire ; tels étaient les « Commissaires civils Provisoires » dont la gamme colorimétrique à prédominance blanche était tout de même une erreur, même si des raisons qui nous échappent la justifiaient.

Ce Conseil était chargé de contenir les esprits exaltés et de correspondre avec La Crosse pour lui exprimer la vérité et pour tenter de rectifier ses erreurs de jugement.

On ne convainc jamais de cela un paranoïaque, bien au contraire. Par ailleurs, ce Conseil donnait déjà des ordres à la police, à l'armée, à la marine... Il usait donc d'une partie des pouvoirs réservés au gouverneur. Il devenait alors assez légitime, quelles que fussent les circonstances, que celui-ci s'estimât frustré par la force et vît là une tentative caractérisée d'usurpation de ses pouvoirs.

On écrivit donc à La Crosse ; entre temps, le 30 vendémiaire an X (22-10-1801) celui-ci avait pris un arrêté qui déclarait « le traître Pélage hors-la-loi » ; il avait aussi tenu à Basse-Terre les propos les plus incohérents : après avoir hautainement déclaré qu'il allait durement châtier les coupables, il envisageait au contraire la probabilité d'être battu par Pélage et de « mourir à la tête de ses troupes »...

Mais il se contredisait encore le lendemain 23 octobre en écrivant à Pélage « qu'il était plus que jamais convaincu de son dévouement au gouvernement consulaire... »

Finalement, il s'était dirigé avec son armée vers Pointe-à-Pitre et s'était arrêté à Petit-Bourg ; de là, il avait envoyé des messages à Pélage, pour l'attirer d'abord à Petit-Bourg ; puis à la Rivière Salée, sous prétexte d'entrevue. Pélage, dépourvu de méfiance et de toute perfidie y fût certainement allé, n'eût été l'opposition d'Ignace et de ses semblables qui flairaient la duplicité d'un La Crosse qui l'avait déclaré, lui Pélage, hors-la-loi, et qui n'avait encore jamais rapporté cette décision ; mais qui le couvrait en même temps assez paradoxalement de vifs éloges dans ses lettres ; d'un La Crosse qui dans ses propos alternait sans discernement, sans auto-critique, les menaces les plus épouvantables avec les promesses d'une indulgence immense. Pélage était, nous l'avons dit, assez naïf, hors du champ de bataille où il excellait ; mais ses subordonnés se méfiaient pour lui ; Ignace et ses amis voulaient même aller attaquer La Crosse à Petit-Bourg... Pélage put s'y opposer et faire échouer ce plan qui allait à l'encontre de ses principes de subordination militaire les plus sacrés.

Ce fut finalement Pélage qui écrivit à La Crosse afin que celui-ci acceptât de venir à la Pointe s'entretenir avec lui.

Deux propositions de rendez-vous (deux guet-apens, sans doute...) adressées au Colonel Pélage par le Capitaine Général de la Guadeloupe ayant été écartées par le Conseil Provisoire,

le Gouverneur était évidemment en droit de trouver que l'on abusait un peu de lui en l'obligeant à se déplacer pour aller trouver des réfractaires chez eux, alors qu'ils avaient refusé de venir jusqu'à lui. Certes, prétextaient-ils craindre (à juste titre) une embuscade ; mais n'était-il pas lui aussi en état d'estimer (et il ne se fût pas trompé) qu'on tentait de l'attirer dans la gueule du loup ? Car c'était bien cela qui l'attendait.

Toutefois son armée étant dans une situation de plus en plus précaire, à Petit-Bourg, cela le détermina à accepter une rencontre en mer, au large de la Pointe, et hors de portée de canon...

Or, Pélage, peu avant ce rendez-vous sur un radeau qui n'avait rien de celui de Tilsitt, se vit remonter par les extrémistes de son clan toujours menés par Ignace, que La Crosse ne pouvait y venir qu'avec des noirs desseins ; et le Conseil décida de ce fait de n'envoyer, sur le radeau, qu'une simple députation chargée de prier le Gouverneur de venir jusqu'à la Pointe...

En fait, comme Lacour l'a montré sans équivoque dans son « Histoire de la Guadeloupe », Ignace et ses semblables ne poussèrent à user de cet artifice que pour attirer La Crosse dans leurs filets.

Pélage ne comprit-il pas la manœuvre, et fut-il dupe ? ou bien, la main forcée, « débordé sur sa gauche » comme l'a écrit Nicolas, se prêtat-t-il à cette machination dans l'espoir d'en fausser le résultat ? De toute façon il fut obligé de tolérer qu'une députation de notables de Pointe-à-Pitre, bien représentative d'ailleurs, fût envoyée au rendez-vous sur l'eau qu'il avait proposé ; mais il se vît empêché par les siens de s'y joindre.

De sorte que le 24 octobre, à quelques encablures du port, le Gouverneur eut la désagréable surprise de ne pas rencontrer Pélage. L'entrevue fut orageuse ; le Capitaine Général avait le droit — mieux, le devoir — de penser qu'on se jouait de lui ; mais dans la situation extrême où il se trouvait, il commit encore l'erreur de jugement de menacer à tous vents et d'accuser ces députés d'être les auteurs de la révolte ; au lieu de promettre une amnistie générale qui, seule, aurait peut-être pu lui permettre d'échapper au sort qui l'attendait, il brandissait l'étrivière !

Pratiquement contraint d'arriver jusqu'à la Pointe, suivi de son Aide de Camp le Commandant Delgrès, il y persévéra

dans son erreur en se montrant hautain, méprisant, menaçant, tant avec Pélage qu'avec les autres ; sur le quai du port d'abord, ensuite à la Municipalité, on eût dit qu'il cherchait à donner aux mutins des raisons de se révolter ; passons sur les détails, car c'est là le sens général des événements de ce jour.

Le résultat fut rapide : des grenadiers noirs s'élançèrent vers lui et tentèrent de le transpercer avec leurs baïonnettes ; mais Pélage lui sauva une première fois la vie en lui faisant un rempart de son corps, et en recevant en sa place un coup d'estoc qui le blessa ; Gédéon lui-même, bien que La Crosse l'eût fait arrêter peu de jours auparavant, se jeta au-devant des rebelles pour les faire reculer...

Pélage mit alors La Crosse et son Aide de Camp Delgrès en sécurité dans une autre salle, bien protégée contre la furie des assaillants ; et il courut au fort pour exorter au calme les troupes de couleur ; mais tandis que Pélage, toujours naïf, s'évertuait assez candidement à cette tâche, Ignace en profitait pour aller trouver La Crosse à la municipalité ; là il l'obligeait pratiquement à le suivre jusqu'au Fort où, malgré Pélage, il l'incarcérait dans les locaux disciplinaires tout en refusant d'y enfermer le commandant Delgrès dont le premier geste avait été d'y suivre le Gouverneur, son chef.

Dès lors, pour essayer de limiter les dégâts et pour éviter le pire, Pélage réussit à faire en sorte que La Crosse fût embarqué le 6 novembre 1801 à destination de la France. Ce faisant, il lui sauvait une deuxième fois la vie, à coup sûr.

En cinq mois et quelques jours, La Crosse avait tout gaché et amené au bord de la sécession et des guerres raciales, une colonie jusqu'alors fidèle.

Je crois que sans la constitution praranoïaque de La Crosse, les événements de 1801-1802 ne se fussent jamais produits.

Mais pensait-il à cela, sur le bateau qui l'emmenait ?

Il se sentait trahi... Et certes il est évident qu'il avait été attiré dans un guet apens, à l'insu de Pélage sans doute ; mais celui-ci, par ses lettres au Gouverneur, par ses promesses de l'aider à rétablir l'ordre et à faire respecter sa personne si La Crosse venait à Pointe-à-Pitre... avait été le complice des rebelles sans le savoir ; de même les membres de la députation sur le bateau, qui l'assuraient que tout s'arrangerait en un clin d'œil s'il venait à la Pointe... tandis que dans le même temps Ignace, Colou et Massoteau préparaient sa geôle !

Qu'il ait dit alors « Trahison »... ce n'était pas de la paranoïa, mais une appréciation pour une fois exacte mais tardive, sans fausse interprétation, des réalités.

Toutefois, dès que le bateau qui le transportait vers la France fut au large, La Crosse réussit à le faire se dérouter sur l'île anglaise de la Dominique où il se réfugia et se mit sous la protection du Gouverneur britannique, Sir Cochrane Johnston, dont La Roncière a écrit qu'il était l'un des adversaires les plus acharnés de la France.

Depuis la Dominique, La Crosse s'ingénia dès lors par tous les moyens à nuire à Pélage, qui lui avait sauvé deux fois la vie et qui avait gardé la Guadeloupe à la France malgré la paranoïa du Gouverneur. Ne cessant de menacer en promettant aux rebelles « le jour affreux de la vengeance », il ne pouvait qu'inciter Noirs et Mulâtres à se séparer définitivement de la France, pour échapper à cette vengeance et aussi pour conserver le droit à vivre libre ; l'homme aux erreurs de jugement, le Gouverneur représentant la France, faisait exactement le jeu d'Ignace et des sécessionnistes (?)

Par ses paroles, par ses actes, il favorisait tout ce qui pouvait en Guadeloupe amener le peuple à se séparer de la Métropole ; quand on regarde ces faits historiques avec le recul que nous avons, il semble évident qu'un homme intelligent et politique qui aurait été à la place de La Crosse, à cette époque-là, et qui aurait voulu rendre la sécession inévitable, n'aurait pas agi autrement que ne l'a jamais fait l'ex-Gouverneur. Son jugement faux de paranoïaque amenait cet homme intelligent — car il l'était — à faire le contraire de ce qu'il fallait.

Le Préfet Colonial Lescallier et le Commissaire de Justice Coster étaient venus le retrouver en Dominique ; résumons les circonstances : le gouvernement de la Guadeloupe aurait dû être assuré par ces trois hommes réunis, nommés d'ailleurs par les Consuls ; mais La Crosse était parti de France, à dessein semble-t-il, avant ses deux collègues. Expulsé, il s'arrangea avec les Anglais pour que ceux-ci déroutassent vers la Dominique la frégate qui aurait dû conduire en Guadeloupe ses deux adjoints.

Car les ordres du Premier Consul précisaient que Lescallier pouvait gouverner à la place de La Crosse si celui-ci « était absent de la colonie... » sans que la raison de cette absence fût précisée.

Si ces deux fonctionnaires avaient donc pu débarquer en

Guadeloupe, leur arrivée aurait risqué de tout arranger, au mieux des intérêts de la France et de la Guadeloupe, mais au détriment de l'orgueil morbide de La Crosse.

Il fallait donc les empêcher à tout prix d'y débarquer, et l'Amiral y parvint. Et lorsque, à deux reprises, Pélage et les siens dépêchèrent en Dominique une députation pour prier ces deux hommes de venir en Guadeloupe pour y prendre le pouvoir en main, La Crosse s'y opposa chaque fois, en ces termes : « Pourquoi eux ? Pourquoi pas moi ? »

« Parce que votre présence déchaînerait l'insurrection générale ! » (27-12-1801.)

L'égoïsme de La Crosse éclata là, avec son orgueil faussé : il voulait gouverner, quoiqu'il en dût coûter à la Guadeloupe et à la France !

Le résultat de ces deux refus fut de mettre le Conseil Provisoire en difficulté avec ses extrémistes : ceux qui rêvaient d'indépendance, au prix de n'importe quelle effusion de sang et dans l'ignorance absolue des lendemains économiques qu'ils ne pouvaient comprendre, et qu'ils refusaient d'envisager, gagnaient du terrain ; mais en même temps, et suivant une loi historique qui ne souffre guère d'exception, ces mêmes extrémistes étaient à leur tour débordés « sur leur gauche ». Ignace, Massoteau et consorts voulaient l'indépendance mais se fussent à la rigueur contentés de l'expulsion des Blancs : Noël-Piron, Fafa et Ballas voulaient qu'on les exterminât tous et, déjà, traitaient Ignace de « mou ». Tous les mouvements extrémistes de l'histoire du monde ont tourné et évolueront ainsi.

Mais La Crosse continuait à accabler, depuis « sa » Dominique tous ceux qui avaient rétabli en Guadeloupe l'ordre qu'il avait perturbé ; ceux qui lui avaient sauvé la vie en exposant pour cela la leur ; il les accusait de rébellion contre la France alors que l'on ne s'était soulevé que contre lui : fausseté de jugement. Il demandait à tous les neutres et à tous les amis de cesser tout commerce avec la Guadeloupe, pour l'affamer ; et d'arraisonner tous les navires qui en sortaient, même s'ils allaient vers la Métropole ! Réaction anti-sociale de paranoïaque.

Nos compatriotes agenais excuseront les Guadeloupéens s'ils ont conservé un détestable souvenir de l'un de leurs grands hommes !

Il menaçait sans cesse la colonie et ses révoltés des foudres

et de la vengeance de la France, alors que s'il avait accepté que Lescallier et Coster vinssent en Guadeloupe pour y constituer le Gouvernement légal de la colonie, il est probable que peut-être sans heurts et en tous cas sans drames, tout fût peu à peu rentré dans l'ordre. Mais, sans lui ?

On sait que le Général Richepance, envoyé par Bonaparte, débarqua le 6 mars 1802 en Guadeloupe ; dans une île tropicale à feu et à sang depuis un an, dans une colonie dont il ignorait tout, absolument tout, sur le plan psychologique, climatique, géographique, etc... Trois semaines après il avait écrasé l'insurrection après avoir cependant tenté, au début, de n'avoir pas à la combattre.

Cela en dit long sur la valeur de l'homme. Un mois après sa victoire militaire, Richepance avait complètement pacifié la colonie ; tous les ordres du Premier Consul, même celui si odieux du retour à l'esclavage, étaient exécutés sans que le moindre heurt se fût produit.

Richepance obéit alors à un autre ordre du Consulat, en rappelant La Crosse et en lui confiant le Gouvernement pour un mois, à l'issue duquel La Crosse devait rendre titre et pouvoirs à Richepance, et s'en revenir en France...

Il faut noter ici les restrictions avec lesquelles le Premier Consul avait fait informer La Crosse de ce que, après un mois au maximum d'exercice des fonctions de Capitaine Général, il lui faudrait rendre tous les pouvoirs à Richepance : dans une lettre du 15 ventose an X (7-3-1802) le ministre de la Marine avait en effet écrit à La Crosse ces lignes dont les sous-entendus autant que le texte lui-même sont assez évidents et montrent qu'à Paris on s'était fait une opinion très valable : « Le Premier Consul a ordonné que le Général en chef de l'armée de la Guadeloupe, le Général Richepance, vous remplacerait à la Capitainerie Générale de cette colonie ; son intention est que vous lui remettiez (... le pouvoir...) le trentième jour au plus tard après votre rentrée à la Guadeloupe, et plus tôt s'il est concevable. Si, par un événement quelconque vous vous trouviez réintégré dans vos fonctions lorsque le général Richepance arrivera, le Premier Consul ne pense pas que vous deviez y prolonger votre séjour. Son intention est donc que vous n'y restiez que le temps nécessaire pour y préparer les mesures de dignité qui doivent être attachées à votre départ, déterminé par votre propre délicatesse... »

Après de telles lignes, la plupart des chefs qui eussent été

amenés à les recevoir se fussent aussitôt démis... mais un paranoïaque !

Si La Crosse savait donc ce que Paris pensait de son opportunité aux Antilles, Richepance n'en était pas moins informé ; il n'ignorait pas que Bonaparte n'avait adopté cette solution d'un interrègne de 30 jours après pacification totale, qu'avec des hésitations ; depuis que lui-même était arrivé en Guadeloupe, Richepance avait en outre vu les gens à l'œuvre ; il avait pu juger le loyalisme « parinde ac cadaver » d'un Pélage dont il avait bien compris que son action avait sauvé la colonie, malgré les erreurs d'un La Crosse qu'il commençait à estimer à sa juste valeur : Richepance, on ne le répètera jamais assez aux Antilles où sa mémoire n'est pas bonne, était un homme d'exceptionnelle valeur ; sa carrière prouve qu'il jugeait vite et fort bien les gens et les situations.

Aussi fit-il que, si La Crosse était amené par la volonté du Premier Consul (volonté très hésitante, on l'a vu) à reprendre nominalement son titre, il conserverait, lui Richepance, les responsabilités et le commandement effectifs.

En effet, lorsqu'il laissa le titre de Capitaine Général, pour un mois à compte du 7 août 1802, à La Crosse, celui-ci n'avait plus en pratique qu'un seul travail en perspective : préparer ses valises.

Et La Crosse ne fit guère autre chose, en réalité, jusqu'au 3 septembre suivant, jour où mourut le jeune Général Richepance, terrassé par la fièvre jaune !

De tous les protagonistes du drame guadeloupéen de ce XIX^e siècle, « qui avait deux ans »... La Crosse restait seul.

Deux Martiniquais, Pélage et Delgrès, l'avaient animé avec deux métropolitains, La Crosse et Richepance. La Guadeloupe en avait été le théâtre, et avait fourni le peuple.

Responsable de toute la tragédie dans la mesure où un psychopathe peut être responsable, ayant à son compte des dizaines de milliers de morts dans un tout petit pays, il se retrouvait seul à la tête de cette colonie que son action avait dévastée ; les sacrifices de Delgrès et d'Ignace, le calvaire, l'exil et la demi-disgrâce de Pélage, le génie et la mort de Richepance n'avaient servi à rien.

La Crosse restait Capitaine Général, assurant l'intérim en attendant que le Premier Consul nommât un successeur à Richepance ; certes, Bonaparte dépêcha son frère Jérôme pour qu'il s'informât de ce qui se passait après ce décès, en Gua-

deloupe. Jérôme Bonaparte, arrivé le 24 nivôse, inspecta le pays ; à son retour à Paris, il remit à son frère un rapport dans lequel il demandait le remplacement de La Crosse « pour raison de santé »...

Le 8 mai 1803 devait débarquer le Général Ernouf auquel La Crosse avait l'ordre de remettre ses pouvoirs.

Mais en attendant, La Crosse recommençait les mêmes erreurs dictées par la même paranoïa ; les événements ne lui avaient rien appris...

Sans entrer dans les détails, disons qu'il vît dès lors et de nouveau des complots partout, comme autrefois, et qu'il en tira un prétexte « pour dévier de la marche tracée par Richepance ». Exécutions et fausses interprétations redevinrent le pain quotidien, mais avec un caractère encore plus odieux et inhumain ; que l'on en juge :

Trois pauvres diables étaient estimés coupables d'avoir participé à un assassinat à Sainte-Anne ; s'adressant au président du tribunal chargé de les juger, La Crosse écrivait : « Vous penserez comme moi, citoyen, que le supplice de la potence n'expiant pas assez le crime de ceux que la loi condamne à la peine de mort, ils doivent être rompus vifs et expier sur la roue. Dans ce nouveau genre de supplice à exercer contre les grands coupables, il sera nécessaire que les jugements du tribunal soient précédés des considérants conforme à ceux qui ont motivé mon arrêté... Les geôles de Pointe-à-Pitre et du Moule sont déjà encombrées ; il faut les déblayer le plus tôt possible. »

C'est ainsi qu'il fit condamner « le premier à périr dans une cage de fer, exposé sur la place de la Victoire, nu, à cheval sur une lame tranchante ; les deux autres à être roués et brûlés vifs sur la place... »

Réactions antisociales et médiévales d'un paranoïaque du début du XIX^e.

Tel restait l'homme qui s'était vanté d'avoir, en 1793, incendié la moitié des maisons de la Martinique, qui s'était approprié le Gouvernement des trois îles, qui avait provoqué et entretenu en Guadeloupe les troubles sanglants de 1801, 1802 et 1803, qui aurait fait perdre cette île à la France si Pélage et Richepance ne fussent intervenus ; l'homme qui rétablissait sous le Consulat l'esclavage qu'il avait aboli dix ans auparavant, et les plus odieux supplices du Moyen-Age.

Explication, qui n'est pas excuse : la paranoïa du Capitaine

Général ; constitution psychopathique qui, lorsque l'homme fut remis dans le cadre d'une hiérarchie militaire où il était alors le subordonné de quelqu'un, n'était tout de même pas assez prononcée pour interdire à sa victime maintes actions dignes d'éloges ; lesquelles furent d'ailleurs hautement récompensées. Car, la paranoïa est une question de « degré ».

Le seul des apologistes agenais de La Crosse, c'est-à-dire le seul de ses compatriotes si fiers de lui, qui eût émis une opinion qui ne lui fût pas entièrement favorable quant à son rôle en Guadeloupe, est Bellecombe ; il a écrit : « La Crosse crut devoir user de rigueur, et montra peut-être trop de sévérité... »

Lorsque le Baron d'Empire, Amiral de La Crosse mourut, en sa demeure de Meilhan, entouré de sa famille et de ses serviteurs, il donna une nouvelle preuve de sa psychopathie ; le fait m'a été rapporté par M^{me} Pérotin, ancienne élève de l'école des Chartes, qui est actuellement Archiviste de l'Organisation Internationale des Télécommunications, à Genève. Son mari, Archiviste lui aussi, a jadis été en fonctions à Agen. De là, ce couple d'historiens distingués est allé visiter Meilhan, où ils virent, au fond du parc, le tombeau de l'Amiral ; là, ils s'entendirent conter une bien curieuse histoire, par le gardien du château qui descendait de l'un de ces serviteurs qui avaient recueilli le dernier soupir de l'ex-Capitaine Général de la Guadeloupe...

Celui-ci, avant de mourir, avait demandé à ce domestique d'aller tous les jours faire du bruit dans son caveau, après ses funérailles. Cela, pour effrayer visiteurs et voisins. Et c'est bien là ce que fit le laquais semant l'épouvante jusqu'au jour où il fut surpris... et obligé de raconter la vérité.

Même après sa mort, il plaisait à La Crosse d'inspirer la terreur.

Docteur André NÈGRE.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ph. LAUZUN, **Le Contre Amiral de La Crosse**, in « Revue de l'Agenais », 42^e année, mai-juin 1915.
2. A. VEILLON, **Un grand colonial lot-et-garonnais : le Contre-Amiral de La Crosse, Gouverneur de la Guadeloupe**, in « Revue de l'Agenais », 62^e année, mars-juin 1933.
3. A. COMMUNAY, **Pièces et documents inédits pour servir à l'histoire du Sud-Ouest** - Agen, 1889, Virgile Lenthéric, imprimeur.
4. A. de BELLECOMBE, **Essais historiques sur l'Agenais. Biographie des hommes célèbres** - Première partie, Agen, 1846, J.A. Quillot, imprimeur.
5. BALLET (Jules), **La Guadeloupe**, 3 tomes, 1890-96.
6. LACOUR (Auguste), **Histoire de la Guadeloupe** - Réédition 1960 par M. Lacour, Basse-Terre.
7. NICOLAS Maurice, **Guadeloupe An IX**. « Bulletin de la Soc. Histoire de la Guadeloupe », numéros 1 et 5.
8. Docteur A. NEGRE, **Antoine Fuet, corsaire d'Empire**, Editions du Scorpion, Paris 19^e, chez l'auteur.
9. Professeurs FRIBOURG BLANC et GAUTHIER, **La Pratique Psychiatrique dans l'Armée**, Lavauzelle, Paris, 1935.
10. H. GRIVOIS, **Paranoïa et Délires paranoïaques. Evolution des idées**. Concours Médical, 6.4.1968.

